

# ÉDUCATION. La décision de la Dasen de la Manche fait réagir le SNEP-FSU

## Les élèves manchois privés de piscine pendant le mois de janvier

**POUR** cause de pandémie, Sandrine Bodin, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Manche, a suspendu l'apprentissage de la natation à l'école dans le département jusqu'à la fin janvier. Une décision que les enseignants d'Éducation physique et sportive (EPS) ont appris par leurs chefs d'établissement vendredi et qui fait réagir le syndicat du second degré (collèges et lycées) SNEP-FSU.

L'EPS n'est pas traitée de la même manière que les autres disciplines.

professeur d'EPS

« Le protocole de niveau 2, actuellement en vigueur, prévoit que les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur avec une interdiction des sports de contact, rappelle Emmanuel Knosp, professeur d'EPS à Saint-Lô et cosecrétaire académique du SNEP-FSU. En janvier, des recommandations sur les pratiques à basse intensité, avec le port du masque, ont été ajoutées. Une fois encore, on a l'impression que l'EPS sert de bouc émissaire en voulant nous faire passer au niveau 3, sans atteindre officiellement ce niveau qui impliquerait le passage des établissements en demi-jauge... »

Le SNEP-FSU constate que « l'EPS n'est pas traitée de la même manière que les autres disciplines scolaires ». La Manche n'est pas une exception, d'autres départements ont pris une décision de suspension de la natation. « La Dasen va plus loin que le texte ministériel. Cette position est dommageable pour les élèves. Les créneaux qui n'auront pas été utilisés en janvier, vu les plannings à flux tendu pour les scolaires, ne pourront, dans la plupart des cas, être récupérés. »

Après deux années très compliquées pour l'apprentissage de la natation, les professeurs d'EPS s'inquiètent de cette mesure qui s'éloigne des objectifs nationaux de prévention : « la noyade correspond à mille décès par an, c'est un sujet suffisamment important pour ne pas le balayer d'un revers de la main. Il aurait peut-être fallu laisser les enseignants

trouver une solution pour maintenir la pratique de la natation. » Les clubs de natation continuent de fonctionner en appliquant des mesures sanitaires et le pass dès 12 ans.

Sandrine Bodin, qui a reçu hier midi les syndicats, justifie sa décision par une mesure d'harmonisation départementale : « c'est ponctuel, uniquement pour ce mois de janvier. Si la situation sanitaire s'améliorait, on pourrait revenir en arrière. Nous sommes extrêmement attachés dans la Manche, un département fortement maritime, à développer le savoir-nager. Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous avons pris cette décision, c'est pour des raisons sanitaires. »

Dans un communiqué, hier, le principal du collège Bucaille-Charcot de Cherbourg a précisé que la natation est remplacée par « un sport répondant aux exigences sanitaires ».

Emmanuel Knosp

Gilles PATRY



La pratique de la natation est proscrite à l'école en janvier, alors qu'elle continue dans les clubs. Photo d'archives